

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Louis-de-Gonzague tenue le jeudi 17 juin 2021 à 19h30 à la salle Éveline-Meloche située au rez-de-chaussée du 140, rue Principale à Saint-Louis-de-Gonzague.

Sont présents à cette séance les membres du conseil Julie Baillargeon, Christian Brault, Mélanie Genesse, Paul Lavallière, François Leduc et Jean-François Poirier, sous la présidence de monsieur le maire Yves Daoust, formant quorum.

Est également présente Mme Dany Michaud, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Les avis de convocation de la présente séance ont été dûment signifiés conformément à la Loi.

21-06-119 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Mme Julie Baillargeon
Appuyé par M. François Leduc
Et unanimement résolu

Que la séance soit ouverte.

ADOPTÉ

21-06-120 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Les membres du Conseil prennent connaissance de l'ordre du jour préparé pour la séance ordinaire du 17 juin 2021.

Il est proposé par Mme Mélanie Genesse
Appuyé par M. Christian Brault
Et unanimement résolu

Que le Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Louis-de-Gonzague adopte l'ordre du jour tel que préparé, à savoir :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation et suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 mai 2021
4. Période de questions/intervenants
5. Urbanisme / Environnement
 - 5.1 Collecte spéciale des encombrants – Confirmation d'une date
6. Administration générale / Finances
 - 6.1 États financiers 2020 – Adoption
 - 6.2 Faits saillants du rapport financier 2020 – Dépôt
 - 6.3 Ressources humaines
 - 6.3.1 Embauche d'une adjointe administrative / Réception – Autorisation
 - 6.3.2 Utilisation de cellulaires personnels – Autorisation de remboursement des dépenses
 - 6.3.3 Embauche de journaliers saisonniers / Travaux publics
 - 6.4 Transfert de l'excédent affecté / Règlements 19-144 et 11-87
 - 6.5 Affectation spéciale
 - 6.6 Règlement 16-123-2 modifiant le règlement d'emprunt 16-123 (étangs aérés) – Adoption
 - 6.7 Règlement 18-134-1 modifiant le règlement 18-134 sur la gestion contractuelle – Adoption
 - 6.8 Élections 2021 / Vote par correspondance – Autorisation aux personnes de 70 ans et plus
 - 6.9 Certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement d'emprunt numéro 21-154 – Dépôt
 - 6.10 Comptes à payer
7. Loisirs et vie communautaire
 - 7.1 Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure (PSISRPE) – Autorisation de dépôt d'une demande
8. Travaux publics / Voirie
 - 8.1 Achat d'un véhicule usagé de style « pick up » – Autorisation
9. Sécurité incendie / Sécurité publique et civile
 - 9.1 Politique de gestion du service de sécurité incendie – Autorisation de modifications

9.2 Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux – Dépôt d'une demande pour le projet de Caserne/Garage municipal

10. Varia

10.1 Défi métropolitain – Autorisation de passage des cyclistes

10.2 MTQ – Subvention PAVL accordée

11. Levée de la séance

ADOPTÉ

21-06-121 APPROBATION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 MAI 2021

Il est proposé par M. Christian Brault
Appuyé par M. Paul Lavallière
Et unanimement résolu

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 mai 2021, tel que déposé.

ADOPTÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est adressée aux membres du Conseil.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE / ENVIRONNEMENT

21-06-122 COLLECTE SPÉCIALE DES ENCOMBRANTS – CONFIRMATION D'UNE DATE

ATTENDU le règlement numéro 19-142 portant sur la gestion des matières résiduelles;

ATTENDU le deuxième alinéa de l'article 2.3.3 dudit règlement, portant sur les encombrants, stipulant que la Municipalité peut, par voie de résolution, établir la fréquence et les modalités d'une collecte spéciale de déchets domestiques encombrants;

ATTENDU la volonté du Conseil d'offrir à la population ce service de collecte de résidus volumineux en juillet, concordant avec la période de déménagement;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Mélanie Genesse
Appuyé par Mme Julie Baillargeon
Et unanimement résolu

D'offrir le service porte-à-porte de collecte spéciale de déchets domestiques encombrants (déchets volumineux) le mercredi 7 juillet 2021 sur l'ensemble du territoire.

ADOPTÉ

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

21-06-123 ÉTATS FINANCIERS 2020 – ADOPTION

ATTENDU la présentation aux élus des états financiers vérifiés 2020 effectuée par Mme Sophie Lefort, comptable agréée, de la firme LLG CPA inc.;

En conséquence,

Il est proposé par M. Christian Brault
Appuyé par Mme Julie Baillargeon
Et unanimement résolu

Que le rapport financier ainsi que le rapport du vérificateur pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2020 soient adoptés tels que déposés par la firme comptable LLG CPA inc.

Que ces rapports soient transmis au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, conformément à la loi.

ADOPTÉ

FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2020 – DÉPÔT

Conformément à l'article 176.2.2 du *Code municipal du Québec*, le maire fait rapport des faits saillants du rapport financier 2020 et du rapport du vérificateur externe. Ledit rapport est également déposé.

RESSOURCES HUMAINES

21-06-124 EMBAUCHE D'UNE ADJOINTE ADMINISTRATIVE / RÉCEPTION – AUTORISATION

ATTENDU que les services de la réception et de l'urbanisme connaissent une hausse importante de leur charge de travail respective tenant compte des nombreux projets en cours, dont le développement résidentiel Quartier du Canal;

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder à l'embauche d'une adjointe administrative afin de soutenir ces services;

ATTENDU l'affichage de l'offre d'emploi relativement à ce poste (journaux, Réseau d'information municipale, Québec Municipal, site Internet);

ATTENDU que quatre (4) candidates ont été retenues pour les fins d'une entrevue le 28 mai 2021, sur les 11 candidatures reçues;

ATTENDU qu'il y a lieu de retenir la candidate répondant le mieux aux critères d'embauche établis;

ATTENDU que cette dépense ne figure pas au budget 2021;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Mélanie Genesse
Appuyé par M. François Leduc
Et unanimement résolu

D'engager madame Jacinthe Beaulieu à titre d'adjointe administrative/réception, selon la Politique de rémunération, de conditions et d'avantages des employés en vigueur.

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à élaborer et à signer le contrat d'embauche.

De financer cette dépense pour l'année 2021 à même le surplus libre.

ADOPTÉ

21-06-125 UTILISATION DE TÉLÉPHONES CELLULAIRES PERSONNELS – AUTORISATION DE REMBOURSEMENT DES DÉPENSES

ATTENDU que l'utilisation du téléphone cellulaire est nécessaire pour certains employés de la Municipalité;

ATTENDU qu'il est plus pratique pour certains d'utiliser leur téléphone cellulaire personnel au travail plutôt que de disposer de deux appareils (un professionnel et un personnel);

ATTENDU la proposition de rembourser les dépenses liées à l'utilisation des téléphones cellulaires personnels dans le cadre du travail de ces employés;

En conséquence,

Il est proposé par M. Christian Brault
Appuyé par M. Jean-François Poirier
Et unanimement résolu

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à rembourser les dépenses liées à l'utilisation des téléphones cellulaires personnels pour les employés qui en nécessitent l'utilisation dans le cadre de leurs fonctions.

Que tout remboursement de dépenses est conditionnel au dépôt d'une facture provenant du fournisseur de service mobile de l'employé.

De fixer à 40 \$ par mois le montant maximal du remboursement.

ADOPTÉ

21-06-126 JOURNALIER / TRAVAUX PUBLICS (POSTE SAISONNIER / EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA) – AUTORISATION D'EMBAUCHE

ATTENDU que la Municipalité bénéficie d'une aide financière issue de Emplois d'Été Canada pour l'embauche d'un ouvrier pour la saison estivale;

ATTENDU que sept (7) candidatures ont été déposées;

ATTENDU que Mme Laurie Jackson rencontre les critères établis pour occuper ce poste saisonnier;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Julie Baillargeon
Appuyé par M. François Leduc
Et unanimement résolu

D'embaucher Mme Laurie Jackson à titre d'ouvrière saisonnière au sein du service des travaux publics pour effectuer principalement des travaux d'entretien ménager et d'horticulture, selon les conditions convenues avec Emplois Été Canada.

Que ce poste saisonnier d'une durée de huit (8) semaines prend effet le 25 juin 2021.

ADOPTÉ

21-06-127 JOURNALIER / TRAVAUX PUBLICS (POSTE SAISONNIER) – AUTORISATION D'EMBAUCHE

ATTENDU la forte charge de travail du service des travaux publics et de la voirie pour la saison estivale 2021;

ATTENDU qu'une offre d'emploi a été publiée et affichée sur le site Internet de la Municipalité et sur les réseaux sociaux;

ATTENDU que sept (7) candidatures ont été déposées;

ATTENDU que M. Kaylan de Wijngaert rencontre les critères établis pour occuper ce poste saisonnier;

En conséquence,

Il est proposé par M. François Leduc
Appuyé par Mme Mélanie Genesse
Et unanimement résolu

D'embaucher M. Kaylan de Wijngaert à titre d'ouvrier saisonnier au sein du service des travaux publics, selon la Politique de rémunération, de conditions et d'avantages des employés en vigueur.

Que ce poste saisonnier d'une durée de huit (8) semaines prend effet le 22 juin 2021.

ADOPTÉ

21-06-128 TRANSFERT DE L'EXCÉDENT – RÈGLEMENT NUMÉRO 19-144

Il est proposé par Mme Mélanie Genesse
Appuyé par M. Paul Lavallière
Et unanimement résolu

Que l'excédent de fonctionnement affecté au règlement 19-144 au montant de 127 726,17 \$ (règlement décrétant une dépense de 840 000 \$ et un emprunt de 540 000 \$ pour la réalisation de travaux de pavage), soit affecté au Projet d'immobilisations de pavage.

ADOPTÉ

21-06-129 TRANSFERT DE L'EXCÉDENT – RÈGLEMENT NUMÉRO 11-87

Il est proposé par Mme Mélanie Genesse
Appuyé par M. Jean-François Poirier
Et unanimement résolu

Que l'excédent de fonctionnement affecté au règlement 11-87 au montant de 4 045,18 \$ (règlement décrétant une dépense de 1 794 500 \$ et emprunt de 1 565 000 \$ pour des travaux de resurfaçage, d'élargissement de route et de remplacement de trottoirs, rues de la municipalité), soit affecté au surplus libre.

ADOPTÉ

21-06-130 AFFECTATION SPÉCIALE – FONDS RÉSERVÉ

ATTENDU que depuis 2018, les revenus provenant du service des eaux usées sont supérieurs aux dépenses enregistrées;

ATTENDU que ces surplus ont été affectés au surplus libre;

ATTENDU qu'il y a lieu d'affecter ces montants dans un fonds réservé spécifique aux fins d'utilisation pour le même bassin de taxation;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Mélanie Genesse
Appuyé par M. Jean-François Poirier
Et résolu

Que le surplus libre au montant de 73 355 \$ soit affecté dans un Fonds réservé – Eaux usées.

ADOPTÉ

21-06-131 RÈGLEMENT NUMÉRO 16-123-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 16-123-1 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 1 832 100 \$ AFIN DE PROCÉDER À LA MISE AUX NORMES ET À L'ACCROISSEMENT DE CAPACITÉ DE TRAITEMENT DES ÉTANGS AÉRÉS – ADOPTION

ATTENDU que la Municipalité de Paroisse de Saint-Louis-de-Gonzague a décrété, par le biais du règlement numéro 16-123-1, une dépense de 1 832 100 \$ et un emprunt de 1 832 100 \$ afin de procéder à la mise aux normes et à l'accroissement de capacité de traitement des étangs aérés;

ATTENDU qu'aux fins de respecter une équité entre les contribuables, il est nécessaire de modifier le règlement 16-123-1, tel que convenu lors de l'adoption du règlement, de façon à retirer les propriétaires d'immeubles ayant payé pendant 25 ans la taxe relative à ce règlement d'emprunt;

ATTENDU l'avis de motion donné par Mme la conseillère Julie Baillargeon lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 20 mai 2021;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Mélanie Genesse
Appuyé par M. Christian Brault
Et unanimement résolu

Que le règlement portant le numéro 16-123-2 soit adopté tel que présenté, et versé aux archives des règlements.

ADOPTÉ

21-06-132 RÈGLEMENT NUMÉRO 18-134-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 18-134 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE – ADOPTION

ATTENDU que le Règlement numéro 18-134 sur la gestion contractuelle a été adopté par la Municipalité de la Paroisse de Saint-Louis-de-Gonzague conformément à l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec*;

ATTENDU que la *Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions* (L.Q. 2021, chapitre 7) a été sanctionnée le 25 mars 2021;

ATTENDU que dans le contexte de la pandémie de la COVID-19, l'article 124 de cette loi prévoit que pour une période de trois (3) ans, à compter du 25 juin 2021, les municipalités devront prévoir des mesures afin de favoriser les entreprises québécoises pour tout contrat qui comporte une dépense inférieure au seuil décrété pour la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumission publique;

ATTENDU le dépôt du projet de ce règlement et l'avis de motion donné par M. le conseiller Paul Lavallière lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 20 mai 2021;

En conséquence,

Il est proposé par M. Paul Lavallière
Appuyé par Mme Julie Baillargeon
Et unanimement résolu

Que le règlement portant le numéro 18-134-1 soit adopté tel que présenté, et versé aux archives des règlements.

ADOPTÉ

21-06-133 UTILISATION DU VOTE PAR CORRESPONDANCE POUR LES ÉLECTRICES ET LES ÉLECTEURS DE 70 ANS OU PLUS POUR L'ÉLECTION GÉNÉRALE DU 7 NOVEMBRE 2021 ET POUR TOUTE PROCÉDURE RECOMMENCÉE À LA SUITE DE CETTE ÉLECTION

ATTENDU que l'élection générale municipale aura lieu le 7 novembre 2021 en contexte de la pandémie de la COVID-19;

ATTENDU que le directeur général des élections a édicté, conformément à l'article 3 de la *Loi visant à faciliter le déroulement de l'élection générale municipale du 7 novembre 2021 dans le contexte de la pandémie de la COVID-19* (L.Q. 2021, c. 8), le Règlement modifiant certaines dispositions en matière municipale afin de faciliter le déroulement de l'élection générale municipale du 7 novembre 2021 dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 ((2021) 153 G.O.Q. II, 2111B), lequel est entré en vigueur le 15 mai 2021 et modifie, notamment, certaines dispositions de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c. E-2.2) et le Règlement sur le vote par correspondance (RLRQ, c. E-2.2, r. 3) (ci-après : le Règlement du DGE);

ATTENDU qu'en vertu du deuxième alinéa de l'article 659.4 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, tel que modifié par l'article 40 du Règlement du DGE, la municipalité peut adopter une résolution afin de permettre à toute personne qui est inscrite comme électrice ou électeur sur sa liste électorale et qui est âgée de 70 ans ou plus le jour fixé pour le scrutin d'exercer son droit de vote par correspondance, si une telle personne en fait la demande;

ATTENDU que le cadre légal et réglementaire pour administrer cette modalité de vote est désormais fixé et en vigueur;

ATTENDU qu'en vertu des troisième et quatrième alinéas de l'article 659.4 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, tels que modifiés par l'article 40 du Règlement du DGE, une résolution doit être prise au plus tard le 1er juillet 2021 et une copie vidimée de celle-ci doit être transmise, le plus tôt possible après son adoption, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi qu'au directeur général des élections.

En conséquence,

Il est proposé par M. François Leduc
Appuyé par Mme Mélanie Genesse
Et unanimement résolu

De permettre à toute personne qui est inscrite comme électrice ou électeur sur la liste électorale et qui est âgée de 70 ans ou plus le jour fixé pour le scrutin qu'elle puisse voter par correspondance pour l'élection générale du 7 novembre 2021 et pour les recommencements qui pourraient en découler, si elle en fait la demande.

De transmettre à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi qu'au directeur général des élections une copie vidimée de la présente résolution.

ADOPTÉ

CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER SUR LE RÈGLEMENT NUMÉRO 21-154 – DÉPÔT

Conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, la directrice générale et secrétaire-trésorière dépose le certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter lors de la période d'enregistrement, entre le 27 mai et le 16 juin 2021, portant sur le règlement numéro 21-154 décrétant un emprunt de 4 530 000 \$ pour l'aménagement de parcs et d'espaces verts – Phase 2.

21-06-134 APPROBATION DE PAIEMENT DES COMPTES

Il est proposé par M. Christian Brault
Appuyé par M. Paul Lavallière
Et unanimement résolu

Que la liste des comptes totalisant un montant de 283 490,21 \$ et dont la liste est annexée aux présentes soit approuvée.

ADOPTÉ

LOISIRS / CULTURE / VIE COMMUNAUTAIRE

21-06-135 PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INFRASTRUCTURES SPORTIVES ET RÉCRÉATIVES DE PETITE ENVERGURE (PSISRPE) – AUTORISATION DE DÉPÔT D'UNE DEMANDE

Il est proposé par M. François Leduc
Appuyé par Mme Julie Baillargeon
Et unanimement résolu

Que la Municipalité de la Paroisse de Saint-Louis-de-Gonzague autorise la présentation du projet d'acquisition et d'installation de modules de jeux au ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure.

Que soit confirmé l'engagement de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Louis-de-Gonzague à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer toute hausse du budget de fonctionnement générée par le projet et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce du ministre.

Que la Municipalité de la Paroisse de Saint-Louis-de-Gonzague désigne madame Dany Michaud, directrice générale et secrétaire-trésorière comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

ADOPTÉ

TRAVAUX PUBLICS / VOIRIE

21-06-136 ACHAT D'UN VÉHICULE USAGÉ DE STYLE « PICK UP » – AUTORISATION

ATTENDU que le service des travaux publics nécessite un autre véhicule de style « pick-up » afin de pourvoir aux diverses tâches et responsabilités qui lui incombent;

ATTENDU que des recherches ont été effectuées en vue de l'achat d'un véhicule usagé,

ATTENDU l'offre d'un Chevrolet Silverado 2018, 8 cylindres, présentée par Les Sommets Chevrolet Buick GMC de Mont-Tremblant, au montant de 31 195 \$, taxes en sus,

En conséquence,

Il est proposé par M. Christian Brault
Appuyé par M. Paul Lavallière
Et unanimement résolu

D'autoriser l'acquisition du véhicule précédemment cité, selon l'offre présentée.

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague ce contrat ainsi que tout document y afférent, le cas échéant.

Que cette dépense soit financée à même le fonds de roulement.

Que cet emprunt au fonds de roulement soit remboursé en cinq (5) paiements annuels égaux, à compter de l'exercice 2022.

ADOPTÉ

SÉCURITÉ INCENDIE / SÉCURITÉ PUBLIQUE ET CIVILE

21-06-137 POLITIQUE DE GESTION DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE – MODIFICATIONS

ATTENDU la résolution numéro 17-05-099 adoptant une Politique de gestion du service de sécurité incendie de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague;

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder à la modification de certaines dispositions de la Politique,

En conséquence,

Il est proposé par M. Jean-François Poirier
Appuyé par M. François Leduc
Et unanimement résolu

De modifier *l'article 2 – Critères d'embauche*, en remplaçant le 2^e alinéa par le texte qui suit :

« Le nombre de pompiers est fixé à 30 incluant le directeur et les officiers. La liste des pompiers faisant partie du service de sécurité incendie de Saint-Louis-de-Gonzague est jointe en Annexe A. »

De modifier *l'article 4 – Grille de rémunération*, en supprimant le 1^{er} aliéna.

De modifier *l'article 6 – Visites de prévention*, en remplaçant le 4^e alinéa par le texte qui suit :

« La rémunération versée pour une visite est de 9 \$ par pompier, par numéro civique visité, dont l'inspection est complétée. Deux pompiers par visite sont requis. Aucun taux horaire n'est donc applicable. »

De modifier *l'article 15 – Identification et vêtements*, en remplaçant le 1^{er} alinéa par le texte qui suit :

« **Vêtements**

À la suite des trois (3) mois de probation, la Municipalité s'engage à fournir aux nouveaux pompiers un uniforme civil complet comprenant : »

De remplacer le nom du directeur du service par : monsieur Alain Meloche.

De remplacer l'Annexe A (liste des pompiers) par celle mise à jour et jointe au document.

Que ces modifications à la Politique de gestion du service de sécurité incendie entrent en vigueur en date de ce jour.

ADOPTÉ

VARIA

21-06-138 DÉFI MÉTROPOLITAIN – AUTORISATION DE PASSAGE DES CYCLISTES

ATTENDU que se tiendra le 31 juillet 2021 le Défi métropolitain, une randonnée cyclo touristique à rues ouvertes organisée par Vélo Québec Événements;

ATTENDU que cet événement d'une journée regroupe 1 500 cyclistes sur un parcours en boucle dont le départ et l'arrivée sont prévus cette année à Châteauguay;

ATTENDU la demande d'autorisation de l'organisme adressée à la Municipalité pour traverser son territoire;

En conséquence,

Il est proposé par M. Paul Lavallière
Appuyé par M. François Leduc
Et unanimement résolu

D'autoriser le passage des cyclistes du Défi métropolitain le 31 juillet 2021 sur le territoire de la municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, selon le parcours présenté.

De transmettre copie de la présente autorisation à l'organisme Vélo Québec Environnement.

ADOPTÉ

MTQ – SUBVENTION PAVL ACCORDÉE

Une correspondance du ministre des Transports, M. François Bonnardel est déposée, signifiant à la Municipalité qu'une aide financière maximale de 10 000 \$ lui sera versée dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale – Volet Projets particuliers d'amélioration (PAVL). Des exigences, particularités et instructions liées à cette aide financière sont également jointes à la correspondance.

21-06-139 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Paul Lavallière
Appuyé par Mme Mélanie Genesse
Et unanimement résolu

Qu'ayant épuisé l'ordre du jour, de lever la séance à 19 h 52.

ADOPTÉ

Yves Daoust
Maire

Dany Michaud
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière